

La PMI, c'est quoi ?

La Protection Maternelle Infantile est un service du Département, ouvert à tous et gratuit. Les professionnels de PMI assurent une mission de prévention, de protection et de promotion de la santé de la famille et de l'enfance (jusqu'à l'âge de 6 ans).

La PMI est un service gratuit et ouvert à tous.

La puéricultrice de PMI peut vous accompagner :

- pour vous renseigner et vous conseiller
- pour assurer un suivi personnalisé

Vous pouvez la rencontrer :

- à sa permanence, dans une Maison du Département des Solidarités ou dans une antenne relais
- ou à votre domicile

Qui sont les professionnels de la PMI ?

Médecins, puéricultrices, sages-femmes, psychologues...: une équipe de professionnels de la santé vous écoute et répond, en toute confidentialité, aux multiples questions que vous vous posez.

Les professionnels de la PMI sont à votre disposition pour :

- l'accompagnement dont vous auriez besoin
- l'orientation vers des professionnels spécialisés.

Les mairies transmettent systématiquement les avis de naissance au service de Protection maternelle et infantile du Département.

Vous pouvez appeler la Maison du Département des Solidarités:

Les services de la PMI sont gratuits et ouverts à tous.

Attention : le suivi par la puéricultrice de PMI ne se substitue pas au médecin traitant. Si votre enfant est malade, vous devrez le consulter.

► **Contacts et infos sur www.gironde.fr/pmi et sur la dernière page du carnet de santé de l'enfant.**

La puéricultrice nous rassure après la naissance de notre enfant

Département de la Gironde - DIRCOM - CID - imprim'vert® - juin 2018

Bébé est né, vous vous posez des questions ?

Depuis l'arrivée de votre enfant, vous vous posez de nombreuses questions : poids, sommeil, allaitement, alimentation, pleurs, soins du quotidien, éveil, modes d'accueils, etc.

C'est également un grand chamboulement dans votre vie, et il y a parfois des moments difficiles : vous êtes fatigués, les avis divergent autour de vous, vous avez besoin d'en parler et de souffler.

Le service de la PMI du Département peut vous aider grâce aux conseils et aux visites des puéricultrices.

Une puéricultrice pour qui ? Pourquoi ?

L'infirmière-puéricultrice vous conseille et répond aux questions que vous vous posez sur la vie quotidienne et la santé de votre enfant, surtout les premiers mois.

Elle vous reçoit, pèse et mesure votre bébé, prend le temps de vous écouter et de répondre à toutes vos questions :

mon bébé a-t-il assez grossi ?

J'ai du mal à l'allaiter, comment faire ?

Il a les fesses rouges que faire ?

Il pleure presque tous les soirs, pourquoi ?

Je suis vraiment exténuée, est-ce normal ?

Comment l'aider à s'endormir ?...

17 000 naissances par an en Gironde

150 puéricultrices et médecins du Département travaillent dans les **36** Maisons du Département des Solidarités et leurs antennes

Comment trouver une puéricultrice près de chez moi ?

les puéricultrices vous accueillent dans les **36 Maisons du Département des Solidarités** et dans les antennes réparties en Gironde.

Retrouvez le lieu d'accueil le plus proche de chez vous sur gironde.fr/pmi, et les coordonnées des Maisons du Département des Solidarités qui pourront vous renseigner sur la dernière page du carnet de santé de votre enfant.

La puéricultrice peut également se rendre à votre domicile.

39 % des bébés girondins sont vus par les puéricultrices ou médecins de la PMI (Protection Maternelle Infantile)

Les missions de la puéricultrice de PMI

La puéricultrice de PMI veille à la santé et au bon développement de l'enfant de la naissance à 6 ans :

- elle vous accueille ou réalise des visites à domicile, dès l'accouchement
- elle assure des consultations avec des médecins
- elle vous informe sur les différents modes de garde
- elle accompagne les parents d'enfants en situation de handicap s'ils le souhaitent

Mais aussi :

- elle contrôle et assure le suivi des assistantes maternelles
- elle participe à la prévention et à la protection des enfants maltraités
- elle élabore des projets d'actions collectives de soutien à la parentalité